

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	19.10.2021			DECS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Personnes avec un handicap		Lié à : (obligatoire) ad 21.011
Titre : Amendement au projet de loi sur l'inclusion et sur l'accompagnement des personnes avec un handicap (LInCA)		
(Initialement déposé par le groupe VertPOP)		
Contenu :		
<p>Article 37, alinéa 1</p> <p>¹Les institutions ou les organismes sont tenus, <u>en principe</u>, de tenir un dossier pour chaque bénéficiaire qu'ils accompagnent. <u>Les dérogations sont fixées par le Conseil d'État.</u></p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Magali Brêchet, présidente de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :